



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Biologie : Alsace

Question écrite n° 800

Texte de la question

M Marc Reymann attire l'attention de M le ministre de la recherche et de la technologie sur l'indispensable renforcement du pôle de biotechnologie de Strasbourg dans le cadre rhénan et européen. Il lui rappelle les investissements réalisés par la communauté urbaine de Strasbourg et les conseils général et régional en faveur de la zone d'innovation et de recherche scientifique et technologique (ZIRST) d'Illkirch et en particulier du projet API-BIO. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre sur le plan de la recherche pour faire de Strasbourg et de sa métropole un véritable centre européen dans le secteur de la biotechnologie et ce, dans le cadre de la révision du programme 1985-1989 de recherche biotechnologique qui a été adopté en mars dernier par le Parlement européen.

Texte de la réponse

Reponse. - Strasbourg constitue l'un des grands pôles français en biotechnologie et, à ce titre, a régulièrement bénéficié du soutien du programme Biotechnologies depuis la création de celui-ci au ministère chargé de la recherche. Au cours des trois dernières années, la part des crédits attribués à des laboratoires de recherche publique ou privée implantés à Strasbourg représente près de 10 p 100 du budget du département Biotechnologies du ministère. En ce qui concerne le soutien aux entreprises, il convient de signaler les aides attribuées aux sociétés Transgene et Appligene dans les domaines de l'obtention de molécules par génie génétique, la préparation d'enzymes et la fabrication de sondes moléculaires à usage de diagnostic. Depuis 1987, un soutien conséquent a été apporté à une nouvelle société, Biostructure, spécialisée dans la détermination de la conformation des molécules biologiques. En 1988, dans le cadre de la procédure des sauts technologiques, Transgene a reçu une aide importante pour développer une plate-forme technique destinée à la purification des protéines issues du génie génétique. De plus, le ministère de la recherche et de la technologie a, dans le cadre de ses actions régionales, soutenu l'équipement des laboratoires du pôle strasbourgeois de biotechnologie. Au total, l'État a, depuis trois ans, consacré environ 38 MF au renforcement de ce pôle. Par ailleurs, le programme communautaire d'actions de recherche et de formation en biotechnologie, révisé en 1988, a donné lieu à un appel d'offres auquel ont répondu les laboratoires de recherche publique ou privée intéressés. Peu de réponses de la région Alsace sont parvenues à la commission de Bruxelles et aucune n'a été sélectionnée. Au cas où cet état de choses serait dû à une information insuffisante, il y aura remède pour les programmes communautaires de recherche dont lesancements sont prévus en 1989.

Données clés

Auteur : [M. Reymann Marc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 800

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche et technologie

Ministère attributaire : recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2236